

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE PERCHERON

PRESENTATION DES MÂLES – vendredi 1^{er} octobre 2021, Haras du Pin

L'arrivée sur le site du Haras national du Pin se fera obligatoirement le **jeudi 30 septembre 2021 entre 14h et 17h** (contrôle des documents, toise ...). **Les chevaux seront logés dans des boxes jusqu'au vendredi 1^{er} octobre et devront quitter le site ce jour avant 20h.** La répartition dans les boxes sera faite après vérification des documents des chevaux ainsi que de leur état sanitaire.

Conditions générales

- les propriétaires des chevaux participants doivent être adhérents à la SHPF en 2021
- les chevaux présentés doivent être **inscrits au stud-book** de la race percheronne
- les documents d'accompagnement des chevaux seront vérifiés.
- les cartes de propriété doivent être au nom de l'engageur avant le 15/08/2021.

Conditions sanitaires et zootechniques

- le cheval doit être présenté en bon état de santé (tout cheval boiteux, dermiteux, bas d'état ou présentant des signes cliniques de maladie sera refusé)
- le cheval doit être à jour de ses vaccinations Tétanos Grippe
- les analyses des gènes de coloration doivent avoir été effectuées avant le 15/08/2021.
- le typage ADN de la mère du cheval devra avoir été fait et enregistré au SIRE au plus tard le 15/08/2021.

Lutte contre les violences

- Toute brutalité, cruauté et mauvais traitement à l'égard des chevaux sont proscrits. Le mauvais traitement peut se définir comme le fait d'infliger, intentionnellement ou non, une souffrance ou un inconfort inutile à un cheval.
- Toutes formes de violence physique ou verbale à l'égard d'un concurrent, d'un membre du jury, d'un membre du Conseil d'administration, d'un bénévole, ou de toute personne présente sur le lieu du concours sont proscrites, sous peine d'une commission pluridisciplinaire pouvant mener à l'exclusion du concours.

Conditions de présentation des chevaux lors du concours

Les artifices seront totalement proscrits et seront sanctionnés : onguent noir sur sabot, balzanes ou ladre modifiés...néanmoins par souci d'équité, de l'onguent blond sera mis à disposition par la SHPF dans les écuries pour les propriétaires.

Les chevaux devront être présentés dans un parfait état de propreté et tressé (crinière et queue).

Les présentateurs devront être vêtus de la tenue blanche traditionnelle (pantalon et chemise blanche)

Les personnes qui ne respecteront pas les consignes ne pourront pas présenter leurs chevaux au concours

Préinscription obligatoire des chevaux avant le 23 juillet 2021 à l'aide du bordereau joint

Procédure d'engagement

L'engagement des chevaux est à effectuer sur le site internet de la SFET : www.equides-excellence.fr – pour l'engagement par papier, demandez le formulaire à la SHPF.

Montant de l'engagement : 80 € / cheval - Date limite d'engagement : 17 septembre 2021

Composition du jury – Commission d'approbation

- Didier Lalonde (Président) - Jean-Jacques Léon - Jean-Marc Alanore
- Secrétaires : Brigitte Léon – Laurence Touzé

Responsable organisation Championnat de France Percheron - Dominique Heuzé : 06 08 82 93 91